

Les Missions Locales au coeur du plan #1jeune1solution



Accompagner les jeunes à entrer dans la vie professionnelle.

Aide exceptionnelle pour le recrutement d'un alternant

(pour les contrats signés entre le 1er juillet 2020 et le 31 mars 2021)

5 000€

- de 18 ans

8 000€

+ de 18 ans



Jusqu'à 4 000€ de compensation de charges

Aide attribuée pour tout jeune de -26 ans recruté entre août 2020 et fin mars 2021 (contrats de plus de 3 mois)

Contrats aidés supplémentaires



Contrat Initiative Emploi (CIE)

Facilite l'accès durable à l'emploi des jeunes -26 ans grâce à une aide financière pour l'employeur du secteur marchand : grandes entreprises, PME, TPE



Parcours Emploi Compétences (PEC)

Tryptique emploi-formation-accompagnement dans le secteur non marchand : associations, branches professionnelles, acteurs institutionnels



Emplois Francs +

Aides dédiées pour le recrutement, entre le 15/10/2020 et le 31/03/2021, d'un jeune de - de 26 ans résidant en Quartier Politique de la Ville (QPV)

Orienter et former les jeunes.



Mobilisation de tous les dispositifs adaptés aux jeunes

Parcours Contractualisé d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie (PACEA), l'accompagnement des jeunes par les Missions Locales



Garantie Jeunes

Garantie Jeunes

9 à 18 mois d'accompagnement collectif et individualisé, assortis d'une allocation



Missions de Service Civique

Missions d'intérêt général d'une durée de 6 à 12 mois, dans des associations ou des collectivités, en France ou à l'étranger, avec indemnisation mensuelle prise en charge par l'Etat



Accompagnement adapté aux jeunes de 16 à 18 ans

Des phases de remobilisation et de formation, dont la Promo 16-18



Nouvelles formations qualifiantes ou pré-qualifiantes

proposées aux jeunes sans qualification